

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DATE : 16/10/2021

REFERENCE : MARS N°2021_43

OBJET : ANTICIPATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE ET ADAPTATION DE LA PRESENCE MÉDICALE POUR LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Pour action

- ☒ Etablissement médico-sociaux : EHPAD
- ☒ Etablissement de santé

Pour information

- | | | |
|--|--|-----------------------------------|
| ☒ DGS | ☒ DGCS | |
| ☒ DGOS | ☒ ARS | ☐ Autres : |

Mesdames, Messieurs,

Pour articuler et faciliter le déploiement des campagnes de vaccination pour le rappel contre la COVID-19, et de vaccination contre la grippe, qui représentent toutes deux un enjeu de santé publique majeur, il a été décidé :

1/ De permettre la vaccination contre la grippe dans les EHPAD et les établissements de santé dès le 18 octobre

Tous les EHPAD et les établissements de santé qui disposent déjà des vaccins contre la grippe, peuvent dès le 18 octobre déployer la vaccination antigrippale pour permettre des séances de vaccination conjointes contre la grippe et contre la Covid-19 pour vacciner les résidents et les professionnels.

L'objectif est d'encourager au maximum la synergie entre les deux campagnes de vaccination, en favorisant la co-administration des deux vaccins, et de tenir compte des organisations mises en place par les établissements afin d'éviter de mobiliser de façon répétée des équipes soignantes.

La HAS, dans son avis du 23 septembre 2021 a confirmé que **la réalisation concomitante des vaccins contre la grippe et la Covid-19 était possible afin d'éviter tout délai dans l'administration de l'une ou l'autre de ces injections**. Concrètement, les deux injections peuvent être pratiquées le même jour, mais sur deux sites de vaccination distincts (un dans chaque bras). La HAS précise également qu'il n'y a pas de délai à respecter entre les deux vaccinations si celles-ci ne peuvent pas être réalisées dans le même temps. L'expérience acquise de longue date en matière de vaccination montre que la co-administration de plusieurs vaccins n'est pas dangereuse pour le système immunitaire et ne compromet pas leur efficacité. Les premiers résultats de l'étude ComFluCOV au Royaume-Uni, indiquent que la co-administration des vaccins contre la grippe et contre la Covid-19 semble être bien tolérée et n'induit aucune baisse de la réponse immunitaire à l'un et l'autre vaccins.

2/ D'adapter le principe de la présence médicale physique dans les EHPAD pour la campagne de rappel contre la covid-19

Conformément à l'avis de la Haute autorité de santé daté du 21 août 2021, la campagne de rappel vaccinal, débutée en septembre auprès des résidents d'EHPAD, constitue une priorité de santé publique. Elle peut également permettre de proposer un rappel vaccinal aux professionnels éligibles et volontaires de ces établissements, conformément à l'avis de la HAS du 6 octobre 2021, et rappelé dans le DGS Urgent du 8 octobre 2021.

Afin de favoriser l'accélération de cette campagne, et compte tenu du peu d'incidents liés à l'acte vaccinal, il a été décidé d'assouplir en pratique le principe de la présence physique systématique d'un médecin dans l'EHPAD lors de l'acte vaccinal contre la Covid-19.

La présence physique systématique d'un médecin n'est donc plus requise lors des séances de vaccination.

Cependant afin d'assurer la sécurité des résidents, le directeur de l'EHPAD doit :

- S'assurer qu'un médecin puisse être joignable en téléconsultation durant les horaires des séances de vaccinations effectuées dans l'établissement, ou
- Qu'un médecin soit joignable à tout moment, et puisse le cas échéant intervenir sur place s'il l'estime nécessaire.

En cas d'urgence, un choc anaphylactique par exemple, il est rappelé aux EHPAD d'appeler immédiatement le 15 et, dans le cas cité ici, d'appliquer le protocole prévu dans cette situation.

L'Etat reste responsable des dommages causés par la vaccination contre la COVID-19.

Bernard CELLI

Responsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Virginie LASSERRE

Directrice générale de la cohésion sociale

Signé

Signé

Signé